

Le Courrier du Canada.

JOURNAL DES INTERETS CANADIENS.

JE CROIS, J'ESPÈRE ET J'AIME.

THOMAS CHAPPAIS Rédacteur en Chef.

LEGER BROUSSEAU, Éditeur-Propriétaire.

Feuilleton du COURRIER DU CANADA

4 Mai 1888—N° 61

LES

Travailleurs de la Mort

[SUITE]

—Monsieur le docteur peut compter sur moi, tout sera prêt.

Hals sourit doucement, et se rendit dans une petite pièce située à côté de sa chambre, et dans laquelle régnait un demi-jour qui pendant quelques instants rendait difficile de distinguer les objets.

Il s'approcha d'un lit placé dans un angle et sur lequel reposait une sorte de marse de chair difforme et sanglante, et demanda :

—Comment vous trouvez-vous, Gaspard ?

Deux grands yeux noirs se levèrent sur le médecin.

—Aussi bien que possible, répondit Orsol ?

—Tant mieux ! tant mieux ! Aujourd'hui même viendra le mécanicien le plus habile de Vienne ; il comprend ce que j'exige de son talent et j'espère que d'ingénieux appareils vous permettront de vous mouvoir à l'avenir.

—Je vous dois la vie, docteur ; vous voulez que je vous doive encore davantage.

—Oh ! me remerciez pas ! fit Hals ; la cure que vous m'avez procurée l'occasion d'opérer, est une des plus rares qu'il soit possible de réaliser...

Qu'un homme roué sur la croix de saint André, et dont les os et les chairs ne sont plus qu'une bouillie sanglante, échappe au trépas après un tel supplice, cela tient presque du merveilleux. Sans nul doute, un autre médecin aurait réussi comme moi : votre courage a été la moitié de votre salut.

—Je n'avais pas grand mérite, docteur, et je vous assure qu'aux tortures que j'endurais, vos conseils et vos soins ne purent rien ajouter. D'ailleurs l'étonnement m'enleva plus d'une fois le sentiment de la douleur. Misérable que nous sommes ! quand je revins à moi je me sentis heureux de vivre ! moi qui n'étais plus un homme, mais un tronçon humain, une tête pensante, un être à demi broyé sans jambes et sans bras. Vous m'avez gardé des moignons auxquels vous espérez fixer les appareils du mécanicien, et je garderai une sorte de mouvement automatique... Oui, je vous remercie, docteur, non pas seulement de m'avoir conservé le cerveau qui pense, mais surtout le cœur que se repent.

—Que deviendrez-vous quand je ne serai plus là ? demanda Hals.

—Quand vous ne serez plus là ? Je n'ai jamais songé à m'adresser une question pareille... Est-ce que je puis vivre hors de cette maison ? Je suis moins qu'un enfant, un débris répugnant, avili, un être effrayant et sans membres, un monstre physique, comme je suis un monstre moral... Si vous ne deviez pas me garder sous votre toit, pourquoi m'avez-vous sauvé ? Je ne puis rien faire, moi ! Votre chien est mort, abritez-moi dans sa niche vide, et jetez-moi comme à lui des croûtes durcies et des os à ronger.

—Je quitte Vienne Gaspard, dit le docteur d'une voix émue.

—Pour longtemps ?

—Peut-être pour toujours.

—Et vous allez ?

—A Idria.

—Je comprends : après m'avoir sauvé, vous allez tenter de délivrer le comte Albert.

—Je puis succomber en remplissant ma tâche, Gaspard.

—Depuis que vous m'avez coupé les membres et guéri, je vous crois capable de tous les prodiges... Vous partez, emmenez-moi...

—Y songez-vous, Gaspard ? une route longue et difficile.

—Que ferais-je ici sans vous, docteur ? Même en supposant que les appareils de votre mécanicien soient aussi merveilleux que vous croyez, quelle sera ma vie à Vienne ? Mes membres factices ne me permettront de me livrer à aucun travail. J'en serai réduit à m'asseoir sur les marches d'une église et à attendre la charité des fidèles. Et en dépit de leur foi, de leur bonté, tous éprouveront en passant près de moi, un sentiment pénible ; et quand les enfants demanderont : —Qui est ce misérable sans jambes et sans bras ? on leur répondra : —C'est Gaspard Orsol, le chef d'une bande de voleurs

qui fut roué par le bourreau. " Non ! non ! docteur, si vous ne consentiez pas à vous charger de ma misérable existence, il fallait me laisser sur la roue ; la soif et d'insupportables douleurs seraient venues à bout de mon reste de vie. Et puis, voyez-vous, ce n'est pas seulement mon corps que vous avez sauvé, vous avez commencé la rédemption de mon âme. Les paroles flétrissantes des juges n'avaient point éveillé les remords dans mon âme, j'avais repoussé le prêtre ; mais quand je vous ai vu, vous, un savant, un homme habile, décoré de tant d'ordres, ressentir pour moi de la compassion, quand je vous ai vu, penché sur moi, me veiller comme un frère, me donner à la fois votre science et votre pitié, et m'arracher au trépas pour me ramener au repentir, j'ai compris que vous étiez plus qu'un savant ordinaire ; un chrétien qui s'inclinait plein de compassion vers son frère coupable. Et votre exemple, votre influence m'ont changé, et j'ai voulu vivre pour demander pardon à Dieu. Ne me dites pas qu'en quittant Vienne vous me remettiez entre les mains d'un saint prêtre ; c'est près de vous que je veux vivre, c'est près de vous que je veux mourir...

—Vous ne songez pas aux fatigues l'an tel voyage.

—En mourrai-je ?

—Peut-être.

—Eh bien ! je suis certain de ne pas survivre à votre absence ; j'espère, vous le voyez, les bénéfices du doute.

—Vous êtes bien résolu, Orsol ?

—Oui, docteur.

—Vous viendrez donc.

—Vous partirez...

—Je retarderai le voyage de quelques jours afin de vous laisser le temps de reprendre des forces.

—Docteur, demanda Orsol, vous n'avez jamais eu de nouvelles de la Gitane ?

—Jamais.

Gaspard poussa un soupir et ne répondit pas. Il ferma les yeux et le docteur s'éloigna de son lit.

Le soir même, suivant sa promesse, le mécanicien apporta un appareil formé de fer et de bois qui, exécuté suivant les indications du médecin, réalisait un véritable prodige. Il se composait d'une armature complète fixée autour du buste, et cette armature contenait des membres artificiels d'un mécanisme admirable. En conservant les tronçons des membres le docteur avait gardé les articulations, et par conséquent le mouvement des épaules et celui des hanches. Quant le mutilé comprit qu'il pourrait marcher et se servir de ses mains artificielles, il laissa échapper un cri de joie. Pour la seconde fois, la vie lui était rendue.

(A suivre)

Lettres de Berlin

Berlin, le 9 avril 1888.

Le mariage de la princesse Victoria et la crise gouvernementale. — Le palais de Potsdam dit de Friedrichskron. — Les distinctions honorifiques. — Le roi de Saxe commandant en chef de l'armée allemande. — Les inondations, dégâts faits dans les propriétés du chancelier. — Prescriptions interrompues. — Un scandale inouï à Munich.

Le projet de mariage de Gaston d'Orléans avec la fille du duc de Lorraine n'a certes pas causé tant d'ennuis au cardinal Richelieu et à Louis XIII que celui du prince de Battenberg avec la princesse Victoria en cause au chancelier de l'empire. Du moins la presse de M. de Bismarck le fait croire. Il y a sur toute la ligne, à ce sujet, un tel tapage, que si les procureurs s'en mêlaient avec le même zèle qu'ils se sont mêlés jadis de la moindre contravention contre les lois de mai, les chambres des mises en accusation examineraient en ce moment pas mal de procès pour crime de lèse-majesté.

Sans parler de la Gazette de Cologne, qui se complait dans son rôle de défenseur de l'institution de maires de palais il y a des journaux qui vont jusqu'à signaler à propos de ce mariage l'intrigue anglaise ! A bon entendeur, salut. Et dire que ces attaques émanent de la même presse, qui, lors du Kulturkampf, mettait sans cesse en avant le respect dû à la majesté de la personne royale et à la majesté de la loi !

Il est difficile de savoir ce qui se passe en réalité dans les coulisses, et peut-être tout le tapage fait à propos du projet de mariage du prince Alexander de Battenberg n'est-il mis en scène que pour couvrir des dissensions bien plus graves.

Un officier de la Schlesische Zeitung fait à ce sujet l'aveu significatif qui suit :

— Dans la haute société berlinoise,

on se livre en ce moment à des intrigues inouïes. On médite de personnalités qui devraient être protégées contre ce travail de taupes. Néanmoins, il est à espérer que ces intrigues ne pourront miner la situation solide sur laquelle ces personnalités sont basées.

Voilà un officier assez maladroit ; d'un côté, il avoue carrément que certaines situations sont mises en questions et, de l'autre côté il qualifie de taupes des personnalités qui exercent légitimement une influence basée sur le simple bon sens et la morale.

Du reste vouloir enregistrer les allégations et les sottises émises au sujet de la crise de chancellerie par la presse nationale-libérale serait impossible. A l'en croire l'empire et le peuple allemand s'en iraient en miettes si le chancelier devait renoncer à la direction des affaires. D'autres plaident une lieutenantance chancelierienne pour la personne du fils de M. de Bismarck. C'est un incroyable tohu-bohu ; aussi la presse conservatrice et catholique proteste hautement contre ses tendances, qu'elle qualifie de ballons d'essai en vue d'une mairie de palais.

Les innovations se succèdent. Il y en a une qui mérite d'être marquée particulièrement : c'est celle qui octroie au nouveau palais de Potsdam, le voisin de Sans Souci, le nom de Friedrichskron.

Ce palais possède une coupole, surmontée d'une lanterne à jour dont les pilastres sont formés par trois statues de femmes, supportant la toiture de la lanterne, toiture qui représente la forme de la couronne royale de Prusse.

La Gazette de l'Allemagne du Nord, dit au sujet de cette forme allégorique de la lanterne :

— La fantaisie populaire a toujours vu dans ces trois statues les trois puissants adversaires de Frédéric le Grand : l'impératrice Marie-Thérèse, la czarine Elisabeth et la marquise de Pompadour. L'imitation de ces femmes a donné lieu aux exploits héroïques du roi, et elles paraissent ainsi comme les vrais supports de l'auréole de cette couronne.

Il semble que la fantaisie de la Gazette de l'Allemagne du Nord dépasse celle du populaire.

L'Univers a signalé diverses distinctions honorifiques distribuées par l'empereur Frédéric le lendemain de son avènement au trône. Dans les cercles conservateurs, ces distinctions semblent avoir causé un certain malaise. Le Haynauer Stadtblatt prétend que les ultraconservateurs sont fort mécontents que les trois premiers décorés aient été, l'un catholique, et les deux autres d'origine juive. Il s'agit de MM. Maybach, Friedberg et Simson. Seulement, l'allégation du Stadtblatt n'est pas très exacte. M. Maybach, en effet, se dit catholique et sa femme aussi ; seulement ils ont fait baptiser au temple leurs enfants, qui sont élevés dans le culte luthérien. Quant à MM. Friedberg et Simson, ils sont d'origine juive des plus humbles, mais tous les deux ont abjuré le judaïsme et sont maintenant protestants.

On continue à dire qu'il s'agit de donner au roi de Saxe le commandement en chef de toute l'armée allemande. Albert de Saxe est militaire comme un Hohenzollern, il descend de cette race qui a donné en 1683 à l'armée de délivrance des chrétiens assiégés dans Vienne, l'électeur Jean-Georges et la France Maurice de Saxe, le vainqueur de Fontenoy, de Rancoux, de Prague.

Depuis le printemps de 1845, l'Allemagne n'a pas vu une débacle de glaces comme celle de cette année. L'Elbe, l'Oder, la Vistule, la Pregel et leurs affluents ont causé des dégâts inouïs. Notamment la Vistule, la Pregel et leurs affluents ont causé des ravages terribles. La misère et la désolation sont grandes dans ces contrées. L'impératrice Victoria doit aller aujourd'hui en Pologne pour rendre compte de visu à l'empereur de l'étendue du désastre. Dans cette contrée, la Wartha a causé d'énormes dégâts.

Une petite rivière, affluent de la Bille, qui se jette dans les bouches de l'Elbe, a osé rompre ses digues, envahir les biens de M. le chancelier et y démolir ses trois grands moulins et scieries où il débite les produits des vastes forêts, qui font partie d'une des dotations dont il a été gratifié après la guerre de 1866. Un certain nombre d'ouvriers se trouvent ainsi sans travail et par conséquent sans pain, si toutefois M. le chancelier n'en a pas soin.

Celui qui attendrait la prescription d'un crime ou d'un délit politique commis

en Allemagne, pourrait bien mourir centenaire avant d'y arriver. La justice a soin d'interrompre les délais de prescription par de petits actes judiciaires qui rendent illusoire ou plutôt nuls les articles du code pénal relatifs à la prescription.

Ainsi je viens de trouver dans le Reichsanzeiger, organe officiel, le mandat d'amener qui suit :

— Il y a jugement exécutoire, rendu le 3 juillet 1848, par le conseil de guerre séant à Berlin, contre le sieur Gustave Trechow, ci-devant lieutenant dans l'armée, actuellement âgé de 72 ans. Ledit Trechow a été condamné à quinze années de détention dans une forteresse ; toutes les autorités militaires et civiles sont requises de se saisir de la personne du dit condamné et de la livrer aux autorités de la forteresse de Magdebourg.

Berlin, le 27 mars 1888.

Le procureur général près le tribunal du 1er arrondissement.

Trechow est l'officier qui, lors de l'assaut donné le 14 juin 1848 par la populace de Berlin à l'arsenal, conseilla au capitaine Natzmer de renoncer à toute résistance, devenue absolument inutile en présence de la foule armée et ivre de fureur.

Trechow, qui, après sa condamnation, s'était évadé et fixé à Londres et à Genève, a quitté l'Europe pour se chercher une nouvelle patrie en Australie. Entre temps, la justice prussienne, pour ne pas lui permettre de profiter de la prescription, eut soin d'interrompre les délais pour la reprise d'actes judiciaires.

La Gazette de Francfort se demande si le mandat d'amener n'est pas la réponse à un désir du vieillard de revoir son pays natal.

On explique la rigueur de cette réponse par le fait que le condamné se serait soustrait par la fuite à sa peine. Le fameux citoyen Becker, le père Duchesne rhénan de 1848, a eu plus de chance ; après avoir fait volte-face, il est devenu sous-préfet, préfet et maire salarié de Cologne, où il est mort entouré de l'estime de tous ses congénères.

Munich, capitale des souverains bavarois successeurs de l'immortel Maximilien de la ligue catholique, siège d'un archevêché et ayant une collégiale royale et de nombreuses abbayes, convents et établissements religieux dans ses murs, a laissé profaner d'une façon inouïe la semaine sainte.

Cette ville où, depuis Louis Ier, les artistes, et depuis Louis II, les historiens et les cabotins, jouent un rôle considérable, possède une société composée de ces gens-là et intitulée Monarchie Schlaraffia.

Le Baierische Courier, journal catholique de Munich, annonce que ladite société a convoqué " un grand concile " qui a dû s'ouvrir le mercredi saint au soir.

Le jeudi saint, pendant que les chrétiens se pressaient dans les églises pour célébrer l'institution du Très Saint-Sacrement, le Concile devait tenir sa première séance. Jeudi saint au soir séance générale, vendredi saint séance intime, samedi saint grand banquet et le saint jour des Pâques cavalcade avec les Burgjungen aux environs de Munich.

En cas de mauvais temps, la cavalcade devait être remplacée par des agapes pantagruéliques ! On voit que Munich n'a rien à envier, au point de vue de l'abjection morale, à aucune ville mal fameuse du monde ; de pareilles turpitudes seraient sévèrement défendues, durant la semaine sainte des chrétiens, même à Constantinople, où règne le Grand Turc.

DISCOURS MINISTERIEL

M. Floquet a prononcé hier son premier discours politique, et il l'a prononcé dans une réunion commerciale.

C'est au Trocadéro, où avait lieu l'assemblée générale annuelle de la société philanthropique " l'Union du commerce, " qu'a eu lieu cette manifestation. Après la lecture des rapports se rapportant à la situation de la société, mais qui ont été à peine écoutés car l'attention était ailleurs et portée vers l'élection du Nord, M. Floquet a prononcé son discours, tout rempli d'allusions à la situation créée par la campagne politique du général Boulanger.

Voici toute cette partie de son discours :

Je viens rendre hommage à votre œuvre, qui est une œuvre de liberté. Depuis quarante années, c'est-à-dire depuis le jour où vous vous êtes réunis autour du vieil ami qui est à côté de moi, du fidèle républicain

qui s'appelle Genevay, depuis ce jour vous n'avez fait appel qu'à un principe la liberté. Votre volonté a été de faire librement par vous mêmes les lois qui devaient vous réunir, d'agir librement par vous mêmes dans la conduite de vos intérêts de chaque jour. (Applaudissements.)

Vous avez rencontré sur votre route, à travers les gouvernements qui se sont succédés, des obstacles qui arrêtaient votre marche, des critiques qui essayaient de l'attarder, des objections, des difficultés de cette nature ; mais vous n'avez jamais désespéré, et vous voyez à quels grands résultats vous êtes arrivés. C'est la puissance saine et féconde de la liberté qui vous conduit.

Mes chers amis, gardez-la précieusement, cette liberté, dans votre association volontaire. Gardez-la, défendez-la, soutenez-la contre des entraînements funestes, dans la grande association qu'on appelle l'Etat français, la patrie française. (Applaudissements.)

Nous, qui sommes des vieux, Genevay et moi, nous avons entendu jadis dans les mauvais jours, proclamer que la liberté était stérile et impuissante, que les choses nécessaires, c'était seulement la liberté civile, la liberté commerciale, la liberté industrielle, ce qu'on appelait la liberté des affaires, qu'elles suffisaient à l'activité d'un peuple sous une gerence toute-puissante.

Moi, je vous répète ce que nous répondions alors : que la seule garantie de toutes les libertés civiles, la vraie garantie des intérêts matériels comme de la dignité humaine, c'est la liberté politique. (Applaudissements.)

La France républicaine, mes chers amis, qui, comme vous, entend diriger elle-même ses affaires, n'a besoin ni de protecteur pendant la paix, ni de dictateur pendant la guerre (triple salve d'applaudissements. — Acclamations unanimes), si jamais le soin de défendre notre honneur ou notre territoire nous contraignait à accepter la guerre.

Dans la paix, nous avons des institutions républicaines que nos pères ont conquises à travers les révolutions, que nous avons rétablies par notre persévérance depuis dix-sept années, ces institutions républicaines qui doivent être perfectionnées assurément, ces libres institutions dont on médite, qu'on se laisse aller à calomnier quand on les possède et qu'on pleure avec des larmes de sang quand on a eu le malheur de les livrer. (Applaudissements répétés.)

Pour la protection de la patrie et la garantie de la paix, nous avons des généraux instruits, vaillants, loyalement soumis au pouvoir civil (double salve d'applaudissements. — Bravos répétés) ; notre armée, l'élite, la fleur, la virilité de la nation, que le gouvernement de la république ne cesse d'entourer de sa sollicitude, dont la discipline est intangible et dont la popularité collective est la juste récompense des grands services qu'elle a de tout temps rendus à la France. (Nouveaux applaudissements prolongés.)

C'est la république de la liberté qui a décidé de célébrer le centenaire de la Révolution française par la fête pacifique du travail. C'est la république de la liberté qui amènera autour de nous, dans cette enceinte, d'où nous pouvons voir l'espérance grandissante de l'Exposition universelle, les représentants de la science, de l'industrie, du commerce, du travail du monde entier.

Si nous voulons être dignes des hôtes que nous nous apprêtons à recevoir, tâchons, mes chers amis, de leur donner le spectacle d'un peuple maître de lui-même et de ses destinées. (Salves répétées d'applaudissements. — Longues acclamations.)

Comme on le voit d'après ce compte rendu officieux, les applaudissements n'ont pas manqué au président du conseil, cherchant à persuader lui-même que la situation du pays est tout autre que celle dont témoignent les derniers incidents qui se sont groupés autour de la personnalité du général Boulanger.

Malheureusement pour M. Floquet, ceux qui l'applaudissaient, si nombreux qu'ils aient paru à l'œil complaisant des reporters officieux, n'étaient, tout compte fait, pas plus de six mille, un témoignage même des dits reporters.

Or, pendant ce temps-là, le général Boulanger, dans le Nord, obtenait une majorité de près de cent mille voix. M. Floquet se trouve donc singulièrement distancé. L'infatuation la plus obstinée ne peut lui fermer les yeux au point de ne pas voir ce

résultat. Mais alors que devient son autorité ; et de quelle autorité peut désormais se prévaloir son ministère ?

On annonçait qu'à la rentrée de la Chambre, jeudi, M. Floquet se proposait de développer son programme. Mais, outre que ce programme ne lui donnera certainement pas une majorité dans la Chambre, lui laissera-t-on même le temps de l'exposer ? Et le torrent boulangiste qui va grossissant tous les jours—nous ne disons pas certes, que soit pour le bonheur de la France—ne menace-t-il pas de tout emporter ?

Sans qu'elle sache ce qu'elle fait, la foule paraît bien avoir assez de ce qui est. Elle se moutonne comme la mer en fureur, contre ce que M. Joseph Prudhomme appelait " l'esquif du gouvernement " et fait rage, non sans raison, contre ceux qui se sont arrogés de parler au nom de la France ; il n'y a plus de boussole nulle part et, comme disent les marins sur un navire désemparé, à Dieu va !

AUGUSTE ROUSSEL.

L'ELECTION DU NORD

M. Boulanger est élu avec 90,000 voix de majorité. Si ce résultat ne fait pas éprouver à M. Carnot, à M. Floquet, à tous les hommes du présent régime la sensation de l'écrasement, c'est qu'ils ne savent plus ni raisonner ni sentir.

Nul moyen de s'y tromper encore : le boulangisme, qui fut d'abord une farce, est maintenant, quoique l'élément comique s'y mêle toujours, une affaire des plus sérieuses. Nous comptons manifestement en France, sinon un nouveau parti politique, au moins une force très agissante, qui domine pour un temps plus ou moins long tous les partis existants.

Où va cette force ? qu'en pourra-t-il sortir ? Nul ne peut le dire, car l'homme en qui elle s'incarne ne sait certainement pas lui-même ce qu'il veut. Il est parti sans savoir où il allait, et il continue d'avancer vers un but qu'il ne connaît guère, par un chemin qu'il ne connaît pas du tout.

Les bonapartistes des deux écoles : les victorians et les jérômistes, ainsi que leurs frères dissidents les solutionnistes prétendent que que dans l'étrange succès de M. Boulanger il faut voir le triomphe de l'idée plébiscitaire.

Non, ce n'est pas le triomphe d'une idée que nous voyons, c'est un besoin de changement qui s'affirme. Le peuple français, dégoûté du régime actuel, demande un maître. Le général Boulanger ayant postulé cet emploi, on vote pour lui.

C'est sous le coup des mêmes sentiments, des mêmes sensations, que le 10 décembre 1848 on vota pour Louis Napoléon.

Les cinq ou six millions de citoyens français qui, ce jour-là, blessèrent à mort la deuxième République, ne se préoccupèrent aucunement d'adhérer à la doctrine plébiscitaire : ils voulurent faire un empereur, et ils le firent.

Aujourd'hui, l'aspiration populaire, sans être aussi nette, obéit à des préoccupations identiques : elle cherche un homme qui, renouant, dans des conditions quelconques, le Dix Huit Brumaire et le Deux-Décembre, voudra mettre dehors les Assemblées.

Voilà l'idée à laquelle obéit plus ou moins sciemment la masse électorale. Aussi n'est-ce pas d'un politicien, d'un tribun qu'elle s'est engouée, c'est d'un général. Il n'est pas sûr que M. Boulanger ait un sabre, mais le peuple souverain croit qu'il en a un, et cela suffit.

Tous les raisonnements ont échoué devant ce parti pris. Que n'a-t-on pas dit à juste titre et vainement contre M. Boulanger ? Qui donc, parmi les citoyens français capables de raisonner, peut ignorer encore que M. Boulanger, dont le nom ne dit rien, n'a personnellement aucune valeur ; que ses services comme soldat ne sortent pas de la moyenne ; qu'il n'a pas brillé à la chambre ; que ses lettres et proclamations sont vulgaires ; que ses relations dénotent un viveur et un farceur ; qu'il n'a ni programme politique, ni principes sociaux ?

Non, rien de tout cela n'est ignoré et rien de tout cela ne lui a nui.

Qu'importe, en effet, que le général Boulanger ne représente ni un parti ni une doctrine, puisque la foule de ses partisans n'entend de lui qu'un coup de balai !

Ce coup de balai pourra-t-il et sauvera-t-il le donner ? C'est une autre question. La seule chose certaine est que tel est son mandat. Il le sait et nous allons le voir manœuvrer pour le remplir. Quoi qu'il fasse, le

spectacle ne manquera ni d'intérêt, ni d'enseignement. Les événements nous diront une fois de plus que la France, tant qu'elle ne voudra pas renier la révolution, ne pourra trouver un sauveur.

EUGENE VEUILLON.

SOMMAIRE

FEUILLETON.—Les travailleurs de la mort
Lettres de Berlin
Discours ministériel
L'élection du Nord
L'Armée du Salut
Fausse représentation
Le Pont
Petite gazette
Montmagny et l'Ordre de Malte
Parlement fédéral
Cour du Banc de la Reine
Dépêches
Échos

ANNONCES NOUVELLES

Avis.—James Patton
La Caisse d'Economie de Notre-Dame de Québec
—L. C. Marcoux.
La Banque Nationale—P. Lafrance
Grande importation d'étoffes—Hon. Ls. Beauchien.
Société de Construction Permanente de Québec—
G. Gourdau.
Fournitures de maisons.—Behan Brothers
Musique—Bernard & Allaire

QUEBEC, 4 MAI 1888.

L'ARMÉE DU SALUT.

Le jury a trouvé l'Armée du Salut coupable de nuisance publique, hier matin.

Ce verdict donne lieu à bien des commentaires. Notre confrère du *Canadien* dit, à ce propos :

Nous croyons que ce jugement est erroné et contraire aux principes de liberté qui ont cours dans les pays qui jouissent du régime constitutionnel anglais. Toutes les opinions religieuses sont égales devant la loi, et quand vous écrasez l'une vous portez atteinte à l'autre.

Les avocats de la défense ont donné avis d'un appel de la sentence rendue. Nous serons étonnés s'ils ne réussissent pas à la faire mettre de côté.

Nous n'avons aucune sympathie pour les méthodes des salutistes, mais nous tenons à garder intacts les principes de liberté qui sont les garanties les plus sûres de toutes les nationalités en ce pays.

Il règne dans ces lignes une confusion fâcheuse. Nous vivons sous un régime de liberté, c'est vrai. La constitution anglaise garantit à tous, dans notre pays, l'égalité devant la loi. Mais la liberté, l'égalité ne sont pas la licence. Tout ce qui trouble l'ordre public d'une manière grave, devient une nuisance publique, et alors, c'est au nom de la liberté de tout le monde, gênée par le fait de quelques-uns, qu'on demande l'intervention du magistrat pour rétablir l'ordre violé.

Voilà des principes inattaquables que le *Canadien* semble méconnaître totalement. En quoi la liberté des catholiques, des anglicans, des méthodistes, des presbytériens, des ritualistes, etc., est-elle atteinte par un verdict qui frappe un ramassis grotesque de saltimbanques ne relevant d'aucun culte, et dont le programme est de transformer nos rues en champ de foire ? Nous posons la question à tous les esprits sérieux et non prévenus.

Le *Chronicle*, lui, va plus loin que le *Canadien*. Nous citons ses incroyables paroles :

Cette cause de l'Armée du Salut a excité un vif intérêt dans notre ville, car de son résultat dépendra la question de savoir si nous devons avoir ou non des processions et des fanfares dans nos rues. Si l'on doit défendre aux salutistes de paraître, pourqu'on permettrait on les processions de la Fête-Dieu, de la société Saint-Patrick et de la Saint-Jean-Baptiste ? Le juge a été particulièrement clair sur ce point, et c'est là réellement la question.

Son Honneur le juge Cross peut avoir été clair en cette occasion exceptionnelle. Mais l'autorité de cet éminent magistrat sera malheureusement impuissante à produire sur le public l'impression vivace produite sur l'écrivain du *Chronicle*.

Nous réprimons l'indignation légitime provoquée par l'impertinente comparaison du *Chronicle*, et nous demandons, par exemple, à un homme intelligent comme M. Stewart, de nous dire sincèrement et loyalement si une telle assimilation ostraconnable et décente. D'un côté une procession nationale ou religieuse composée de citoyens de notre ville, qu'ils soient catholiques ou protestants,

canadiens, ou irlandais, ou anglais, passe dans telles rues désignées d'avance, à telle date et telle heure également annoncées d'avance ; tout cela se fait en plein soleil, avec un ordre, une régularité, un decorum parfaits, et une fois par année. De l'autre côté, une réunion d'aventuriers et d'aventuriers étrangers, venus on ne sait d'où, envahissent tous les soirs nos rues tortueuses, étroites, attroupent les passants,—c'est leur but avoué—interrompent souvent la circulation, causent des accidents de voitures, nuisent au commerce, font pénétrer le vacarme de la rue jusque dans les demeures les plus paisibles, s'escriment d'une façon barbare sur le tambourin et les cuivres ; et cela, non pas une fois, non pas cinq fois, mais à la longue année !

Et l'on ose nous dire que la suppression des saturnales salutistes, entraînerait la suppression des grandes manifestations nationales et religieuses ! En vérité, c'est insulter au bon sens public.

Nous protestons contre la coupable tentative d'introduire le fanatisme religieux dans cette affaire. Nos frères séparés pourraient faire à leur gré des processions religieuses, tout comme les catholiques ; et ils le savent bien. Ils pourraient faire une procession nationale, le jour de la St-George, et ne rencontreraient de notre part qu'une curiosité légitime. Plus que cela, en certaines circonstances, les loges maçonniques sortent en corps et en costume, et personne ne leur cherche querelle.

Mais les salutistes ne sont pas des protestants, ni des juifs, ni rien. Ils n'appartiennent à aucun culte, à aucune nationalité. Il y a parmi eux des français aussi bien que des anglais. C'est une cohue de saltimbanques dont les turbulentes et perpétuelles exhibitions troublent l'ordre public. Un jury composé de protestants et de catholiques les trouve coupables de ce délit. Rien de plus, rien de moins. La liberté civile et religieuse n'a rien à voir là dedans, pas plus que dans l'arrestation d'un pocharde qui casse des vitres ou insulte les passants.

Un dernier mot. Les processions nationales et religieuses, telles qu'elle se font ici, sont dans l'ordre, dans la légalité, dans le droit, dans la tradition et dans les mœurs de notre peuple. Les folies, les exhibitions, l'invasion désordonnée de cette cohorte effrontée qu'on appelle l'Armée du Salut, ne changera rien à l'ordre de choses existant, qu'on se le tienne pour dit.

FAUSSE REPRÉSENTATION

L'Electeur d'hier matin dénaturait le sens d'un affidavit donné par plusieurs de nos amis dans la cause de la Reine vs Creighton.

Pour mettre l'incident dans son vrai jour il suffit de reproduire la formule qu'ont signée nos amis MM. Casgrain, Turcotte, Charlebois, Lavervy.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, District de Québec. Québec savoir :

Contre D. CREIGHTON

Sur accusation de libelle.—de la cité de Québec, étant dûment assermenté sur les Saints Évangiles, déclare et dit que par sa position de Premier Ministre et de Procureur Général de la Province de Québec, l'Honorable Honoré Mercier, qui est le véritable poursuivant dans cette cause, joint d'un grand prestige et exerce une grande influence dans le District de Québec :

Qu'il existe dans ce District de grands préjugés contre un certain parti politique auquel appartient le défendeur ; Que le défendeur est réputé être le gérant du principal organe de ce parti politique dans la Puissance du Canada ; Que dans la présente cause dans laquelle il s'agit d'une accusation de libelle portée par le dit Honoré Mercier, contre le dit D. Creighton, le défendeur croit réellement et sincèrement que l'accusé ne peut avoir dans ce District un procès impartial et juste et qu'il serait dans l'intérêt de la Justice que le dit procès fut instruit dans un autre District.

Et le déposant a signé : Assermenté devant moi Cour tenant

Les mots : par sa position de Premier Ministre et de Procureur Général de la province, donnent à cette pièce un sens que l'Electeur a volontairement méconnu, en la présentant comme un certificat de popularité politique décerné à M. Mercier.

LE PONT

Une importante députation a eu, hier, une entrevue avec le premier ministre de la province, l'hon. M. Mercier, au sujet du pont.

La députation a été reçue dans la salle des séances du Conseil de l'Instruction Publique. Tous les ministres étaient présents.

C'est M. Owen Murphy, député de Québec-Ouest, qui a présenté la députation, en expliquant le but de sa démarche.

M. Rinfret, député de Québec-Centre, a pris la parole et insisté sur l'importance de l'entreprise projetée, en exprimant l'espoir que le gouvernement s'y montrerait favorable.

Le colonel Forsyth a expliqué avec clarté le projet de la compagnie.

M. T. Ledroit a parlé au nom du bureau de commerce et déclaré que l'aide du gouvernement local engagera le gouvernement fédéral à aider l'entreprise.

M. T. C. Casgrain a parlé avec beaucoup d'effet. Il a démontré que la question est plus provinciale que locale. Le pont sera d'utilité générale. Il favorisera le chemin de fer du lac St-Jean et le chemin de fer du Nord, il ouvrira de nouveaux débouchés au commerce.

M. Tarte a dit qu'une charte fédérale a été obtenue en 1887. L'entreprise est d'intérêt général pour la province. Le chemin de fer du Nord a été subventionné par les gouvernements fédéral et provincial, et c'est en vertu de ce principe que l'on s'adresse maintenant aux deux gouvernements pour compléter l'œuvre commencée par la construction de cette voie ferrée.

La compagnie demande au parlement fédéral une garantie de 4 p. c. sur quatre millions pendant vingt-cinq ans, ou sur deux millions pendant cinquante ans. Une garantie de même nature de la part du gouvernement de Québec et de la ville sur un million ne représenterait que vingt mille piastres pour chacun d'eux annuellement, en supposant qu'ils seraient obligés de payer. Si la construction du pont ne leur vaut pas infiniment plus que cela, l'entreprise est ridicule. Mais nous savons qu'en un court espace de temps, le pont rapportera des revenus suffisants pour payer l'intérêt sur le coût de construction, qui sera de six ou 7 millions. Les membres de la Cie provisoire se sont déjà mis en rapport avec des capitalistes, et si nous obtenons l'aide que nous attendons, je puis dire en toute certitude que la balance de l'argent sera trouvée sans retard, et que l'entreprise sera menée à bonne fin en trois ans.

Quant à la Cie provisoire du pont, il est peut-être opportun de faire observer que ses membres ont été désignés dans la charte, leur devoir a consisté à donner de la vie au projet, ils se sont conformés à la loi, fait les versements exigés. Naturellement, il ne faut pas croire qu'ils ont des ressources personnelles suffisantes pour réaliser l'entreprise. Ils sont prêts, comme compagnie, à se soumettre à tous règlements que le gouvernement trouvera sage de faire.

L'hon. J. Blanchet, MM. Mirville, Dechêne, Jules Tessier, H. M. Price, et le col. Rhodes, ont aussi pris la parole.

L'hon. M. Mercier a déclaré alors que l'importance de la question, il allait lire sa réponse écrite :

Messieurs, "Nous sommes heureux, mes collègues et moi, de recevoir une délégation de citoyens aussi distingués, l'élite des différentes classes de la société de la vieille capitale, représentant toutes les races, toutes les croyances religieuses et toutes les opinions politiques, et qui s'unissent dans un même désir d'assurer le succès d'une des plus belles, des plus grandes et des plus importantes entreprises de notre époque.

"L'œuvre dont vous venez nous entretenir a l'appui loyal et complet du gouvernement, qui est prêt à faire sa part légitime pour assurer la réalisation de vos projets. Quand les autorités fédérales auront fait ce qu'elles doivent faire, les autorités provinciales ne resteront pas en arrière et aideront libéralement la cité de Québec et les compagnies de chemins de fer intéressées dans la réalisation de ce vaste projet."

Cette réponse a été vivement applaudie, et la députation s'est retirée enchantée de la déclaration encourageante qu'elle venait de recevoir.

MONTMAGNY ET L'ORDRE DE MALTE

M. Roy dans sa brochure et dans sa réponse à mes observations premières, parle du mémoire de M. Aubert de la Chesnaye, à propos d'une certaine cabale ourdie contre M. de Montmagny dans le but de le faire révoquer.

Il ne faut pas ajouter une trop grande foi à ce mémoire que l'abbé Faillon apprécie de la manière suivante :

"Ce mémoire, dit-il, composé en 1695, est assez inexact, pour ne rien dire davantage ; l'auteur attribue même à cette prétendue intrigue, ourdie en 1647, l'abandon fait aux habitants du commerce des pelleteries, qui avait eu lieu deux ans auparavant, et qu'il représente comme un coup porté aux Cent-Associés, et la ruine de leur Compagnie."

M. Roy ne m'en voudra pas, si à son instar, j'use et j'abuse même de l'autorité d'un écrivain aussi estimable que l'abbé Faillon.

Un des principaux griefs de mon habile contradicteur contre de Montmagny, c'est d'avoir laissé démanteler le fort Richelieu et les autres postes avancés sur le St-Laurent. Il fait à ce propos une longue citation de Faillon, mais malheureusement pour moi et heureusement pour la thèse qu'il soutient toujours mordicus, M. Roy n'a pas tout cité. Je me permettrai de combler la lacune.

Montmagny avait construit le fort Richelieu, en 1642, et il y avait installé des recrues et des pièces de canons. Plus tard, se voyant privé de secours, il abandonna peu à peu ce poste menacé qui avait jusque-là tenu les Iroquois en échec, et l'évacua tout à fait.

"Cette conduite, écrit Faillon, n'a rien qui doive surprendre, si on considère la crainte que le renouvellement de la guerre avait inspirée, même tout auprès du fort de Québec, puisque les sauvages de Sillery n'osaient plus sortir de chez eux pour la chasse, et que même ils abandonnèrent l'enceinte de pieux dans laquelle se trouvait la maison des missionnaires. Enfin, pour les mettre à l'abri des insultes de l'ennemi dans le temps de leurs moissons et de leurs semailles, on résolut de construire un fort au milieu de leurs champs ; et M. de Montmagny alla lui-même en désigner la place."

La principale raison du rappel de M. de Montmagny doit être cherchée dans son manque de confiance dans l'établissement de la colonie de Montmagny. Il avait dans l'idée que tôt ou tard les Iroquois finiraient par la détruire complètement. Ce fut sa faute, mais elle est d'autant plus excusable que les événements semblaient lui donner raison par la suite. On n'a pas oublié les drames sanglants dont Ville-Marie fut témoin pendant les cinquante premières années de son existence. La situation n'était pas tenable, comme le disait un jour M. de Maisonneuve, qui n'était pourtant pas le moins courageux parmi ces héros qui s'appellent : Dollard, Brégeac, Glosse et Lemaître.

M. Roy nous parle d'un établissement qui faisait le rêve de Montmagny. Le *Journal des Jésuites* en effet nous apprend que le gouverneur attendait quelque établissement. De là à conclure que cet établissement devrait être vraisemblablement fondé par l'Ordre de Malte, c'est assez plausible dans l'idée de M. Roy. Mais j'avouerai que je ne puis accepter cette supposition purement gratuite. La conduite généreuse du commandeur de Sillery pour le développement de la colonie, est un de ces faits isolés qui prouvent l'intervention de la Providence divine dans les affaires du Canada. M. de Puiseaux avait montré la même générosité pour Villeneuve. M. de Fancamp, M. de la Dauversière n'avaient-ils pas consacré leurs fortunes pour ce Montréal qu'ils ne virent jamais ? C'étaient des hommes de bien dont Dieu se servit pour amener des âmes à lui.

M. de Montmagny attendait du secours de la mère-patrie, et ce n'était pas sans raison. Mais ce secours pouvait lui venir soit du Roi, soit de la Compagnie des Cent-Associés, soit encore de particuliers, vivant en France. En tous cas ce ne pouvait être que dans l'intérêt général de la colonie, dont l'existence était menacée sur tous les points, à Montréal, aux Trois-Rivières et à Québec. Supposons qu'il ait reçu en 1647 les 40,000 livres dont parle Knox, afin d'ériger dans la cour du Fort St-Louis une maison pour les chevaliers de Malte, est-ce que cet établissement nouveau pouvait sauver la Nouvelle-France de la ruine qui la menaçait ? M. de Montmagny n'était pas à Québec dans les mêmes conditions que le commandeur de Poincy sur son île de St-Christophe. Aurait-il pu raisonnablement pendant les douze années qu'il gouverna la colonie tenir secret son plan d'arborer l'étendard de Malte sur le promontoire de Québec ? Que pouvait-il faire seul contre tant d'autres, intéressés dans des associations qui ne relevaient ni de loin ni de près de la chevalerie ?

Tandis que de Poincy était tout puissant dans son île où il exerçait le suprême commandement, de Montmagny avait à compter avec le gouverneur de Montréal, ainsi qu'avec les employés au service de la Compagnie des Cent-Associés, personnages tellement influents que M. Roy n'est pas éloigné de croire qu'ils ourdirent une cabale pour faire rappeler le gouverneur, cabale qui, d'après M. de la Chesnaye, fut couronnée de succès.

M. de Montmagny du reste, ne pouvait raisonnablement attendre des secours de l'Ordre de Malte, surtout durant les premières années de son administration. M. de Razilly avait demandé au grand maître de l'assistance pour fonder un prieuré à Port-Royal. Celui-ci avait refusé de venir à son secours, dans les termes suivants :

"Nos affaires ne sont point disposées à cela, nous entreprenons une fortification en cette place qui coûtera deux mille écus, avant qu'elle soit à sa perfection et qui nous est entièrement nécessaire, d'autant que nous sommes menacés d'un siège déjà dès l'année passée pour lequel nous envoyâmes les citations à nos religieux..."

Les mêmes raisons qui militaient contre l'établissement d'un prieuré à Port-Royal, devaient exister également pour Québec. M. de Montmagny dut connaître les plans avortés de M. de Razilly. Ce n'était guère encourageant pour lui d'apprendre que le plus grand dignitaire de l'Ordre ne pouvait pas permettre, suivant l'expression de Moreau, *Hist. de l'Acadie Française*, de s'engager dans une entreprise si lointaine et pleine d'imprévu, comme celle de Razilly. Ces paroles nous font comprendre que si l'Ordre de Malte cherchait à arrondir ses domaines, et à faire des dépouilles, il ne voulait pas risquer ses capitaux dans des entreprises hasardeuses.

(A suivre)

Parlement Fédéral

Chambre des Communes

Ottawa, 3 mai 1888.

L'hon. M. Thompson soumet un projet de loi pour amender l'acte de la procédure criminelle, chapitre 174 des Statuts Révisés. Il explique à la chambre que ce bill propose de faire deux changements dans la loi relative au libelle. Le premier changement dit que dans le cas de procédures criminelles pour libelle le lieu du procès sera dans la province dans laquelle le journal incriminé est publié. Le second changement veut que le crime de libelle soit de la même catégorie que le parjure et les autres offenses pour lesquelles la poursuite en vertu d'un acte d'accusation peut précéder d'une enquête préliminaire devant un magistrat de police, et cela à moins que l'acte d'accusation émane du procureur général de la province ou le libelle a été commis. Ce bill subit sa première lecture.

L'hon. M. Thompson soumet à la chambre un bill pour amender l'acte concernant les lois d'auteur, chapitre 62 des Statuts Révisés du Canada.

M. Watson.—La Compagnie du chemin de fer Pacifique a-t-elle choisi toutes les terres qui lui ont été octroyées ? 2^e Quelle étendue des dites terres a été choisie dans les limites de la province du Manitoba, et entre la limite ouest de la province du Manitoba et le troisième méridien ?

Sir Jones.—La Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien a choisi 7,000,000 d'acres de terres. 2^e 1,818,338 acres étaient dans la province du Manitoba et 2,689,448 acres entre la limite ouest de la province du Manitoba et le troisième méridien.

La chambre se forme en comité sur l'acte pour amender la loi des chemins de fer. Il s'élève un débat sur la clause relative aux traverses de chemins de fer. On se demande si le comité des chemins de fer du Conseil Privé ou les municipalités ont le droit de forcer les compagnies de chemins de fer à prendre les précautions raisonnables.

Sur suggestion de Sir R. Cartwright, il est décidé que ce pouvoir ou ce droit continuera à exister en faveur du comité des chemins de fer du Conseil Privé. On ajoute une disposition disant que le département des chemins de fer aura le droit de s'enquérir des faits dans tout accident sérieux ou mortel.

Le comité se lève ensuite et rapporte progrès.

La chambre s'ajourne à 12.25 hrs. a. m.

Echos & Nouvelles

Police provinciale

La police provinciale, qui est composée de deux sergents et de dix constables, a été assemblée pour une nouvelle année, hier matin, par Son Honneur le juge Chauveau.

—La fâsepareille d'Ayer vivifie et purifie le sang, si vous vous sentez alourdi ou languissant vous en avez besoin.

Renfort pour les médecins

Quatre-vingt-quinze (95) étudiants se sont présentés, à Montréal, hier, pour subir leur examen d'admission à l'étude de la médecine. C'est le plus grand nombre de candidats qui se soit vu en même temps.

—La vigueur des Cheveux d'Ayer, restaure aux cheveux gris leur couleur primitive, et les rend vigoureux et abondants.

Confirmation

Hier, après la messe de première communion, Son Eminence le cardinal Taschereau a administré le sacrement de Confirmation, assisté par M. le curé de Québec et M. l'abbé Têtu.

Les confirmés étaient au nombre de 63.

M. le curé de Québec représentait les parrains et Mme Jolicœur les marraines des confirmés.

L'assistance était très nombreuse. Les élèves des Frères ont chanté à l'orgue, pendant la cérémonie, des cantiques appropriés à la circonstance.

Présentation d'adresse

Son Eminence le cardinal Taschereau est revenue, avant-hier, de Rimouski, où les fêtes ont été splendides. Trois adresses ont été présentées, mardi, l'une à Son Eminence, l'autre à Mgr de Rimouski, et la troisième à Mgr E. Langevin, protonotaire apostolique.

L'adresse présentée à Son Eminence a été lue par le maire de cette ville ; la deuxième a été présentée par le maire de la paroisse, M. Tessier, et la troisième, par M. A. Asselin, président du comité.

Sa réputation est grande

Des milliers de personnes proclament, dans toutes les parties du monde que la poudre pour la pâte dite *Imperial Cream Tartar* est supérieure à tout autre article du genre. Elle est en vente chez tous les épiciers.

Procession à St-Jean-Baptiste

M. le curé de Saint-Jean-Baptiste a annoncé, dimanche dernier, que la procession du Saint Sacrement, cette année, se rendrait au quartier Montcalm.

En sortant de l'église, elle suivra la rue Claire-Fontaine jusqu'à la rue Saint-Gabriel qu'elle parcourra jusqu'à la rue Jupiter. Elle montera cette dernière rue jusqu'à la rue Lachepetière qu'elle parcourra et s'arrêtera à la chapelle du Bon Pasteur où il y aura un reposoir. De là elle continuera jusqu'à la Grande Allée qu'elle suivra jusqu'à la rue Scott, par laquelle elle descendra jusqu'à la rue Saint-Jean pour revenir à l'église.

Immigrants

Plus de 1,000 immigrants sont arrivés, hier soir, à Lévis, par l'Intercolonial, la plus grande partie, en route pour le Nord-Ouest.

Enquête du coroner

Ainsi que nous l'avons annoncé, M. le Dr Garneau, député-coroner du district, a tenu hier une enquête à St-Jean Chrysostome sur le corps d'un cultivateur nommé Gosselin, qui s'est fait tuer près de sa grange. Voici comment ce pénible accident est arrivé. Gosselin venait de chercher en traineau une barrique d'eau lorsque, voulant dégager l'un des membres du véhicule, le cheval qui est fougueux, fit un mouvement qui renversa le malheureux. Le traineau lui passa sur le cou et il fut tué instantanément. C'est sa femme qui l'a trouvé mort près de ses bâtiments.

Le défunt était maître de poste et chargé de famille.

Les jurés ont rendu un verdict de "mort accidentelle".

Cour du Banc de la Reine

Le verdict du jury contre l'Armée du Salut règle la question de fait, mais il est entendu que la question de droit est réservée et sera décidée par les cinq juges de la Cour du Banc de la Reine.

Le capitaine Brice est admis sous sa caution personnelle.

Son Honneur le juge Tessier rend alors jugement sur la motion de la défense dans l'affaire de la Reine vs Carbray, pour renvoyer l'acte d'accusation. La motion est renvoyée.

La cour s'ajourne alors jusqu'à mercredi prochain.

Nomination

M. Léon Leduc, qui a été pendant plusieurs années l'un des collaborateurs de La Presse et qui est rédacteur du *Monde Illustré*, vient d'être nommé chef du bureau des traducteurs français de la Chambre de Québec, en remplacement de M. Bateau Turcotte.

Visite probable

Il est assez probable que Québec et Montréal auront, cette année, la visite du navire de guerre français, le *Laclochetterie*, commandé par le capitaine de vaisseau Auman.

Le croiseur est, avec le *Crocodile* et le *Drac*, chargé de la protection de la pêche à Terre-Neuve.

Le contre-amiral Vignes

M. le contre-amiral Vignes a reçu l'ordre de passer par Dakar, en rentrant en France avec la *Minerve*, afin de remettre à son successeur, M. le contre-amiral Ribell, le service de la division des Antilles. Dès ce moment, c'est-à-dire vers la fin de mai, la division de l'Atlantique Nord disparaîtra, et il n'y aura plus qu'une seule division de l'Atlantique, placée sous les ordres de l'amiral Ribell.

Les arpentages

Le gouvernement fédéral ne fera faire que peu d'arpentages cette année, vu que ceux qui ont été faits ces années dernières sont plus que suffisants pour les besoins de la colonisation. Quelques townships, cependant, seront subdivisés dans la Colombie Anglaise et le Manitoba.

Foudroyé

Dimanche soir, à Halifax, un employé de l'éclairage par l'électricité, du nom de Webber, monta sur un poteau pour arranger le bec électrique. Croquant que le courant n'était pas établi il se posa la jambe sur la broche. Le courant électrique le foudroya. Quand on descendit le cadavre il était horriblement brûlé. C'est le premier accident du genre arrivé à Halifax.

Inondation à St-Roch des Aulnaies

Samedi vers 4 heures p. m., les glaces de la rivière Ferrée, poussées par la crue rapide de l'eau, se sont accumulées

sur la grande écluse de M. Michel François, ont rompu les digues et l'eau laissant le cours de la rivière descendre du côté du village, menaçant de tout engloutir sur son passage, remplissant les caves et les étables.

Heureusement que la force du courant a été arrêtée par la neige avant d'arriver aux maisons du village, et les gens ont eu le temps de se sauver et de sauver leurs animaux.

Dimanche matin M. Francoeur avec une bande d'hommes généreux sont parvenus à boucher la brèche de la digue et l'eau a repris son cours régulier.

Ceux qui ont souffert le plus de dommages sont M. Alphonse D'Amboise, Jos. L'Évêque, A. Dupuis (pépinière inondée), Le notaire Dupont, domage à son étable et jardin. L. M. Dechêne, domage à ses jardins et granges. MM. Chs. Dupuis et Alph. Caron ont aussi souffert des dommages.

La Vve S. Amant et mademoiselle Rose Ouellet furent sauvées par les efforts héroïques d'Alexis Bernier.

Le pont du second rang a été brisé, le grand pont de M. Elz. Michaud a été emporté, et le courrier n'a pu descendre les malles samedi soir.

Echos de Fraserville

—C'est M. Abraham Gagné, entrepreneur de Fraserville, qui a l'entreprise de construire le magnifique cottage de M. W. Fraser.

—Le chef d'atelier de notre manufacture de chaussures, M. L. A. Perrault, est ici pour surveiller la pose des machineries.

—MM. P. V. Taché, et C. E. Pouliot sont partis aujourd'hui pour Québec où ils vont plaider plusieurs causes en appel.

—La débacle sur notre rivière s'est faite samedi. Fait curieux, c'est que la débacle sur la Rivière du Loup arrive toujours en même temps que celle du Lac St-Pierre; dans tous les cas elle se fait toujours dans les quarante huit heures qui suivent.

—M. l'abbé L. A. Dugal, curé de St-Bazile, Madawaska, que la maladie forçait à garder un repos absolu depuis quelques mois, est retourné lundi dans sa paroisse, via St-John N. B. M. Dugal n'est pas complètement rétabli mais se sent assez bien pour reprendre ses occupations.

—La goélette de M. Chs. Bélanger, des Escoumains, a fait naufrage à l'anse à la caye sur la côte nord, la semaine dernière. Pertes, \$1050.

Avis aux Mères

Le "syrop calmant de Mme Winslow, devrait toujours être employé pour la dentition des enfants. Il calme l'enfant, adoucit les gencives, apaise toutes les douleurs, guérit la colique, et est le meilleur remède pour la diarrhée. Vingt-cinq cents la bouteille.

AVIS.

EN conformité de l'Acte des Statuts Consolidés du Canada, section 9, chap. 46, les Examinateurs nommés par la section 8 se réuniront à ce Bureau, LUNDI prochain, 7 courant, à 11 heures A. M.

Tous les candidats qui ont été désignés par le Bureau pour subir leur examen, sont priés de renouveler leurs applications, et tous les nouveaux candidats à la licence de mesureurs de bois, sont priés de le faire avant d'y rendre.

JAMES PATTON, Surintendant.
Québec, 2 mai 1888—46.

LA Caisse d'Économie

— DE —

Notre-Dame de Québec.

— DE —

Québec, 1er Mai 1888.

LE ET APRÈS LE 1er JUIN PROCHAIN, LA Caisse d'Économie paiera à son Bureau, Haute-Ville, un dividende de

CINQ PAR CENT

sur le montant du capital versé, pour le semestre expirant le 31 courant.

L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES aura lieu dans les locaux de la Banque, Haute-Ville, LUNDI, le 18 JUIN prochain, à SEPT HEURES ET DEMIE P. M.

Par ordre, L. C. MARCOUX, Sec. Trés.

Québec, 1er mai 1888—68.

MUSIQUE

TRES BAS PRIX.

Nous vendons le choix de romances françaises suivantes

Seulement 10 cents chaque,

DONT LES PRIX ORDINAIRES SONT DE 25c, 30c et 35c.

Amour, par CÉLESTIN LAVIGNEUR
Aurore, par CÉLESTIN LAVIGNEUR
Bonsoir, par CÉLESTIN LAVIGNEUR
E. P. TOSTI
Réponse, par CÉLESTIN LAVIGNEUR
Chant National, O Canada, par C. LAVIGNEUR
Eloge des larmes, par SCHUBERT
Fleurs et Fleurs, par SCHUBERT
Hymne National, par BLAIN DE ST-AUBIN
J'ignore son nom, par A. ADAM
L'Absence, par CALINA LAVALLÉE
L'Amour est un Oiseau, par G. BIZET
L'Adieu, par SCHUBERT
L'Amour est enfant de Bohème, par G. BIZET
Le Bonheur et l'Amour, par G. NADEAU
Le Chemin des Amoureux, par BLAIN DE ST-AUBIN
Le Désir, par SCHUBERT
L'Écho, par SCHUBERT
Le Foyer de Beauvoisin, par G. NADEAU
L'Opéline, par G. NADEAU
O ma Chérie, par F. J. PRÉME
Pensez à moi, par HACHECK
Pas Ça, par OFFENBACH
Pis Oiseaux, par HACHECK
Rose, Souviens-toi, par RUBES
Rose, ne parle pas, par MAILLARD
St-Antoine de Padoue, par E. B. DE ST-AUBIN
Sérénade, par SCHUBERT
Vivre loin de ses Amours, par BOULET
Vire de Bord, par E. B. DE ST-AUBIN

Commandes par la maille le extra par copie.

BERNARD & ALLAIRE.

PIANOS de R. S. WILLIAMS & SON, O.

NEWCOMB & CO., STANLEY & CO.

HARMONIUMS de W. DOHERTY & CO.

THOMAS ORGAN CO. & CO., & C.

Bernard & Allaire,

EDITEURS DE MUSIQUE,

77, 79, RUE ST-JEAN, H.-V., QUÉBEC.

Québec, 17 avril 1888.

CHEMIN DE FER DE

Québec et du Lac St-Jean

OUVERTURE DE LA LIGNE JUSQU'AU

LAC ST-JEAN

Le et après LUNDI, 9 janvier 1888, les trains partiront de la station du Pacifique, Québec, et y arriveront comme suit, excepté les dimanches :

ALLANT AU NORD

6.35 a. m.—Express direct pour la station DeQuen, Lac St-Jean, mardi, jeudi et samedi, y arrivant à 5.55 p. m.

6.35 a. m.—Train mixte pour la Rivière-à-Pierre, le lundi, mercredi et vendredi, y arrivant à 11.35 a. m.

4.00 p. m.—Express local, tous les jours, pour St-Raymond, y arrivant à 6.30 p. m.

ALLANT AU SUD

6.15 a. m.—Express local tous les jours de St-Raymond pour Québec, y arrivant à 8.45 a. m.

8.40 a. m.—Express direct de DeQuen, lundi, mercredi et vendredi, pour Québec, y arrivant à 8.20 p. m.

1.10 p. m.—Train mixte de la Rivière-à-Pierre, le mardi, jeudi et samedi pour Québec, y arrivant à 6.10 p. m.

L'express local fait raccourciement à St-Ambroise avec les omnibus allant au village Indien, à Lorette et à la station de Valcartier avec l'omnibus pour le village de Valcartier, à St-Gabriel avec le nouveau chemin pour l'établissement de la Rivière-aux-Pins. L'Express direct et le train Mixte font raccourciement à la Rivière-à-Pierre, avec le chemin de colonisation pour Notre-Dame-des-Ânges. Un omnibus faisant le raccourciement avec les trains, part de la Pointe-aux-Trembles, Lac St-Jean, le LUNDI, MERCREDI et VENDREDI matin, arrivant à Chicoutimi le même soir, et part de Chicoutimi le DIMANCHE, MARDI et JEUDI matin.

La Compagnie ayant loué du gouvernement le droit de pêche des Lacs Edouard et Kiskisink, les voyageurs peuvent obtenir des permis de pêche en s'adressant au Bureau de la Compagnie. Le fret pour les différents points des districts du Lac St-Jean et Saguenay sera enregistré à la gare du Lac St-Jean jusqu'à 5 h. p. m., les lundi, mercredi et vendredi.

Tout information au sujet des prix pour les passagers et des taxes pour le fret s'adresser à ALEXANDRE HARDY, agent général pour les passagers et le fret, Québec.

Billets à vendre par R. M. Stocking, en face de l'Hôtel St-Louis, et par tous les sous-agents.

Billets de retour de première classe, aux taux d'un simple billet, de Québec à toutes les stations jusqu'à la Rivière-à-Pierre émis les samedis valables jusqu'au mardi suivant.

J. G. SCOTT, Sect. Génral.

Québec, 1er mars 1888.

A vendre.

250 BALLOTS

— DE —

Papier à tapisserie !!!

— A vendre en gros seulement —

J. & W. REID,

Rue St-Paul.

Québec, 16 avril 1888—28.

Dernière Edition

ECHOS D'OTTAWA

Le Dr Bourinot est à préparer un ouvrage sur l'histoire constitutionnelle du Canada.

Cet ouvrage sera publié dans une quinzaine.

Le bill concernant le traité des pêcheries a été adopté par le Sénat et n'attend plus que la sanction du gouverneur-général pour avoir force de loi.

Les brevets d'invention suivants ont été accordés pendant la semaine dernière par les commissaires des patentes: Walter J. Ross, Québec, amélioration dans l'accouplement des chars; J. A. Wright, amélioration dans les appareils d'alarme électriques.

Le gouvernement se propose d'accorder, comme indemnité sessionnelle, \$500 à chaque membre du Conseil du Nord-Ouest, \$1000 au président et un traitement de \$2000 au greffier, qui remplira aussi les fonctions de secrétaire du lieutenant-gouverneur.

DÉPÊCHES

Berlin, 3.—Le Germania (catholique) remarque qu'un rescrit émanant de la congrégation du Saint-Office n'est pas un acte politique. Le Pape, dit-il, voit deux mouvements distincts en Irlande, l'un rationnel, l'autre révolutionnaire. L'archevêque Walsh a reçu l'assurance que le Vatican ne condamnera pas ce premier mouvement.

Dublin, 3.—Le pape a décidé de permettre à l'archevêque Walsh de continuer à occuper sa charge d'archevêque de Dublin. L'archevêque Walsh quittera Rome lundi prochain.

Le correspondant à Rome du Daily News dit qu'il est informé par la meilleure autorité que le Pape désire obliger le duc de Norfolk, et qu'il ne veut que prohiber le boycottage en Irlande lorsqu'un semblable moyen serait en opposition directe avec la charité chrétienne. Comme conséquence en quelques cas, le boycottage pourra être continué. Ce sera alors au directeur spirituel à décider si les motifs qui font agir le boycottage sont patriotiques, exempts de toute vengeance personnelle et par conséquent légitimes.

LA CHAPELLE SIXTINE

Paris, 3. Le fameux chœur de la chapelle Sixtine de Rome vient à Paris pour chanter dans une église à bénéfice d'une œuvre de charité.

LE GÉNÉRAL BOULANGER

Paris, 3.—La première réunion de la Ligue d'action a eu lieu mercredi. Il y avait environ deux cents jeunes gens, admirateurs et chauds partisans de Boulanger.

Le député Laguerre et trois autres membres boulangistes étaient présents. Les sénateurs de l'extrême gauche se sont aussi réunis hier et ont condamné presque à l'unanimité l'agitation boulangiste.

Le sénateur Naquet a été exclu de l'extrême gauche à cause de ses inclinations boulangistes.

L'EMPEREUR FREDERIC

Berlin, 3.—L'état de santé de l'empereur est satisfaisant et ses médecins ont actuellement beaucoup plus d'espérances. Il n'y a qu'un peu de fièvre et l'expectation est peu considérable. Cependant on ne lui permet pas de marcher dans sa chambre. Il passe une partie de journée hors de son lit, soit sur un sofa, soit dans sa chaise.

Fermé

Le gouvernement fédéral a ordonné de fermer plusieurs bureaux de poste entre autres celui de St-Robert, comté de Temiscouata.

Nouveau journal

L'Union Libérale, a fait son apparition.

Premier bateau

Le Montréal, de la compagnie du Richelieu, est arrivé à dix heures et quart, ce matin, au quai Napoléon l'on avait fait placer le quai flottant. Le bateau était tout pavé.

Vol au bureau de poste

Un jeune employé du bureau de poste de cette ville a été arrêté en prison hier, sous prévention d'avoir volé une lettre contenant trois piastres et quelques centimes. Charles Workman était soupçonné depuis quelque temps d'être l'auteur de la disparition mystérieuse de lettres chargées mais non enregistrées. L'inspecteur des postes lui a tendu un piège qui a réussi. Il a adressé à un marchand imaginaire des Trois-Rivières une lettre chargée qu'il a fait déposer sur le bureau de Workman avec un certain nombre d'autres lettres non chargées. Après avoir constaté, l'inspecteur fit appeler Workman et lui fit avouer sa faute.

Accident

Un vieillard nommé Placide Rochon et habitant le village Mont Plaisant, a fait une chute d'une quinzaine de pieds, mercredi l'après-midi, en pilant des madiers, au chantier Russell, à Silery. Il est tombé sur le côté gauche, et le Dr Delisle, qui lui a donné des soins, appréhende des lésions internes. Le blessé a été transporté à son domicile, et son état est assez grave.

SCROFULES.

Les Scrofules et toutes les maladies scrofuleuses, telles que Ulcères, Plaies, Frys, pècles, Eczéma, Pustules, Impétigo, Tumeurs, Charbon, Furoncles, Clous, et Eruptions de la Peau, sont le résultat direct de l'impureté du sang.

Depuis plus de quarante ans, la SALSEPAREILLE D'AYER est reconnue comme l'agent le plus puissant pour le purifier. Elle débarrasse le système de toute humeur malsaine, enrichit et fortifie le sang, expulse toute trace de traitement mercuriel, se montre en un mot l'ennemi redoutable et irrésistible de toutes les maladies scrofuleuses.

Une Guérison Récente d'Ulceres Scrofuleux.

"Il y a quelques mois, j'étais affligé d'ulcères scrofuleux aux jambes. Elles étaient entées et enflées, et les plaies décharnaient des quantités de matières purulentes. J'employai sans succès une grande variété de remèdes. En dernier ressort j'eus recours à la SALSEPAREILLE D'AYER et le résultat obtenu fut des plus satisfaisants, mes ulcères ont disparu, et ma santé s'est grandement améliorée. Je vous suis très reconnaissant pour le bien que votre médecine m'a fait."

Je suis, avec respect, MRS. ANN O'BRIEN.

148 Sullivan St., New York, 24 Juin, 1882.

Toutes les personnes intéressées sont invitées à se rendre chez Madame O'Brien.

L'écritain bien connu du Boston Herald, Mr. B. W. BALL, de Rochester, N.H., écrit en date du 7 Juin, 1882:

"Souffrant cruellement de l'Eczéma pendant des années, et ne pouvant trouver de soulagement dans aucun remède, je me servis de la SALSEPAREILLE D'AYER, et au bout de trois mois j'obtins une guérison complète. Je la considère comme un remède très précieux pour toutes les maladies du sang."

La Salsepareille d'Ayer

stimule et règle l'action des organes digestifs et assimilatifs, renouvelle et fortifie les forces vitales, et agit promptement les Rhumatismes, la Névralgie, la Goutte, le Catarrhe, les Catarrhes, la Débilité Générale, et toutes les maladies produites par un sang impur et corrompu, et par une vitalité affaiblie.

Elle est incontestablement le remède le plus économique, tant par la force concentrée que par l'énergie puissante qu'elle exerce sur la maladie.

PRÉPARÉE PAR LE

Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.

En vente dans toutes les Pharmacies; prix \$1, six flacons pour \$5.

En vente chez tous les épiciers et pharmaciens.

W. GILLET - TORONTO

GILLET'S

POWDER

LYE

99 POUR CENT

Le plus Pur, le plus Fort, le Meilleur

Prêt à mettre en usage en aucune quantité pour faire le Savon, la Lessive, Désinfectant, et dans cent autres cas. Une boîte équivalente à six livres de Sel Soda.

En vente chez tous les épiciers et pharmaciens.

W. GILLET - TORONTO

W. GILLET - TORONTO

W. GILLET - TORONTO

W. GILLET - TORONTO

W. GILLET - TORONTO

W. GILLET - TORONTO

W. GILLET - TORONTO

W. GILLET - TORONTO

W. GILLET - TORONTO

W. GILLET - TORONTO

W. GILLET - TORONTO

W. GILLET - TORONTO

W. GILLET - TORONTO

W. GILLET - TORONTO

W. GILLET - TORONTO

W. GILLET - TORONTO

W. GILLET - TORONTO

W. GILLET - TORONTO

W. GILLET - TORONTO

W. GILLET - TORONTO

W. GILLET - TORONTO

W. GILLET - TORONTO

W. GILLET - TORONTO

W. GILLET - TORONTO

W. GILLET - TORONTO

W. GILLET - TORONTO

W. GILLET - TORONTO

W. GILLET - TORONTO

W. GILLET - TORONTO

W. GILLET - TORONTO

W. GILLET - TORONTO

W. GILLET - TORONTO

W. GILLET - TORONTO

W. GILLET - TORONTO

W. GILLET - TORONTO

W. GILLET - TORONTO

W. GILLET - TORONTO

W. GILLET - TORONTO

W. GILLET - TORONTO

W. GILLET - TORONTO

W. GILLET - TORONTO

W. GILLET - TORONTO

W. GILLET - TORONTO

W. GILLET - TORONTO

W. GILLET - TORONTO

W. GILLET - TORONTO

W. GILLET - TORONTO

W. GILLET - TORONTO

W. GILLET - TORONTO

W. GILLET - TORONTO

W. GILLET - TORONTO

W. GILLET - TORONTO

W. GILLET - TORONTO

W. GILLET - TORONTO

CREDIT PAROISSIAL

C. B. LANCTOT,

1664, Rue Notre-Dame

MONTREAL, P. Q.

Manufacturier de Statues de tous genres,

Magnifiques choix de chasubleries, calices, ciboires, bronzes,

Importateur d'ornements, bronzes, orfèvreries d'Eglises,

Soies, Mérinos, etc

—TOUJOURS EN MAINS—

Vins de messe Encens, Cierges, Chandelles, Huile d'Olive, Veilleuses,

Chapelets, etc., etc.,

Aux prix les plus modérés

Une commande est respectueusement sollicitée.

Québec, 3 mai 1887—1an

Frechon, Lefebvre & Cie

SCIENTIFIC AMERICAN

POUR 1888

LE PLUS POPULAIRE DES JOURNAUX SCIENTIFIQUES DU MONDE
ÉTABLI EN 1845

Circulation plus grande que tous les journaux du même genre réunis.

LES CONDITIONS D'ABONNEMENT POUR LE CANADA NE SONT SEULEMENT QUE DE \$3.20
POUR UNE ANNÉE Y COMPRIS LE POSTAGE.—POUR LES PAYS ÉTRANGERS \$4.

Cette publication si étendue et si magnifiquement illustrée paraît une fois par semaine, chaque No contient 16 pages d'informations utiles et un grand nombre de gravures originales des nouvelles inventions et découvertes représentant les travaux d'ingénieurs, nouveautés dans les Arts Mécaniques, les Manufactures, la Chimie, l'Électricité, la Télégraphie, la Photographie, l'Architecture, l'Agriculture, l'Horticulture, l'Histoire Naturelle, etc.

Toutes les classes de lecteurs trouveront dans le "SCIENTIFIC AMERICAN" un résumé populaire des meilleurs renseignements sur les sciences du jour et le but des éditeurs est de les représenter sous une forme attrayante en se servant autant que possible de termes faciles à comprendre et toutes les intelligences y trouveront une lecture instructive. Cette publication accorde les connaissances et le progrès dans toutes les localités où elle circule.

Une copie du "SCIENTIFIC AMERICAN" et une copie du "SCIENTIFIC AMERICAN SUPPLEMENT" (voyez l'annonce ci-dessous) seront adressées à tout abonné pour un an, postage compris sur réception de sept piastres.

La meilleure manière de remettre le montant de l'abonnement se fait par un mandat de Poste. Toutes lettres et tous mandats doivent être adressés et payables à

MUNN & Co., Editeurs,

361, Broadway, New-York.

Scientific American Supplement.

C'est une publication différente de celle du SCIENTIFIC AMERICAN mais du même format, chaque numéro contient 16 pages. Le SCIENTIFIC AMERICAN SUPPLEMENT contient un très grand nombre de matières ayant rapport aux découvertes les plus récentes et les plus importantes de toutes les parties du monde dans les Sciences, la Mécanique, l'Architecture et le Génie. Chaque numéro contient plusieurs illustrations, ayant rapport aux travaux, en voie de se faire ou terminés tant de ce côté-ci de l'Atlantique que de l'autre côté, des plans et des vues d'architecture de nouveaux édifices publics, de jolies maisons de ville et de campagne, d'ameublements, etc.

DES TRADUCTIONS des journaux Français, Allemands et autres, accompagnées d'illustrations des grands travaux de génie; aussi des constructions importantes projetées, en progrès ou complétées ayant rapport à la marine ou à la mécanique, tant dans notre pays qu'à l'étranger.

LES MÉMOIRES LES PLUS IMPORTANTS lus aux congrès scientifiques par les hommes les plus éminents paraissent dans le SCIENTIFIC AMERICAN SUPPLEMENT. Ce journal mis en volume forme une encyclopédie de renseignements les plus utiles, et représente l'histoire complète du progrès du temps dans les Sciences, les Arts et le génie mécanique. Ce journal ne contient pas d'annonces.

Prix—\$5 par année, d'avance; ou un abonnement au SCIENTIFIC AMERICAN (voyez le prospectus plus haut) et un an SCIENTIFIC AMERICAN SUPPLEMENT pour un an par la poste \$7 aussi d'avance—Remise par la poste à l'adresse de

MUNN & Co.,

Publishers Scientific American,

361 Broadway New-York.

MUNN & Co., ont obtenu pour leurs clients depuis l'établissement de leur bureau d'agence en 1846, plus de cent mille brevets. Aucun autre bureau de ce genre n'a de meilleurs moyens à sa disposition pour obtenir à bonne composition et promptement, des Brevets, des marques de commerce, des droits de propriété etc.

Après examen des inventions, avis est donné gratis sur la possibilité de les faire breveter.

Nous nous chargeons d'obtenir à des conditions faciles des Brevets dans les États-Unis, en Canada et dans les autres pays.

On adresse gratis à ceux qui en font la demande des pamphlets donnant les renseignements nécessaires pour obtenir des Brevets dans ce pays et à l'étranger.

Québec, 9 Février 1888

741

H. ERN & Co.,

42, BYRE ST.,

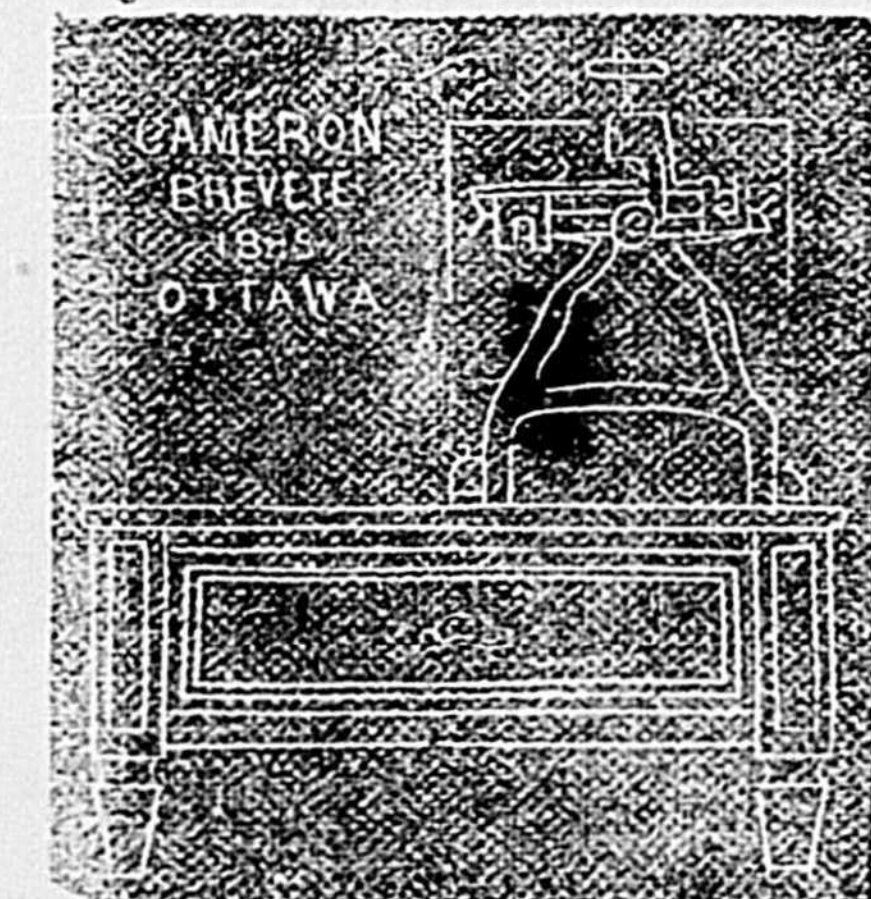
SHEFFIELD, Angleterre.

Manufacturier de Couteaux de poche, couteaux de table, Razoirs, Ciseaux, etc., etc.

Toutes les commandes accompagnées de références sur l'Angleterre ou chèque sur Londres ou Paris, seront exécutées immédiatement
Québec, 24 août 1887

649

FAITES VOS CLICHÉS VOUS-MÊME !!



ANTITYPE

POUR STÉRÉOTYPER

PAR LE

PROCÉDÉ DU PAPIER MACHÉ

C'EST LE MEILLEUR APPAREIL qui ait jamais été offert au COMMERCE, pour tous les genres de travaux relatifs qu'impressions pour chemins de fer, Livres et Réguliers, Étiquettes, Bouteilles de Journaux, Texte d'Annonces à long terme, Reproduction de Gravures, etc., etc.

On ne perd ni temps ni argent à changer les moules pour mouler, la destruction des moules est évitée, l'appareil peut être mis en opération sans avoir besoin de charbon à la fois. On ne dépense pas plus d'une pinte d'huile de charbon pour 10 à 12 heures de travail.

La machine est tellement simplifiée qu'un enfant de 12 à 15 ans peut la travailler aisément. Grandeur de la machine, 18 x 30.

APPAREIL COMPLET AVEC DES INSTRUCTIONS DÉTAILLÉES.

Ordres ou demandes d'informations peuvent être adressés aux soussignés, seuls agents

JOSEPH MOISAN, P. N. CAMERON, Fils,
Rue La Chevrotière, 18, Rue Hubert, 11
QUÉBEC MONTREAL

J. & W. REID

Fabriquants de Papiers,

98-100, Rue ST-PAUL,

QUÉBEC.

MOULIN DE PAPIER A LORETTE. Papier pour journaux, papier Manille pour envelopper, feutre à lambris, feutre à tapis, feutre à couverture sec et goudronné.

MOULIN AU PONT ROUGE.—Pulpe de bois, carton de bois.

MOULIN WOODEND A PORTNEUF.—Carton d'assiette pour emballer, pulpe de bois, carton carton pour boîte.

MOULIN A STE-ANNE.—Carton cuir pour fabricants de chaussures, pulpe de bois, carton.

Marchands de Papier, Papeteries et Papier à Tapisser de toutes sortes

AUSSEI :—Guenilles, Amarres, Produits Chimiques et Matériel complet pour la manufacture de papier, Vieux Métaux, Machineries, Goudron et Résine.

Le plus haut prix payé pour tout ce qui concerne la fabrication du papier.

LOUIS JOBIN.

Statuaire

QUIN des RUES CLAIR FONTAINE

et BURTON,

QUARTIER MONTREAL,

QUÉBEC

J. A. Langlais,

LIBRAIRE-ÉDITEUR,

177, rue St-Joseph, St-Roch,

QUÉBEC.

Publications

Importantes

NOUS avons le plaisir de recevoir de la Librairie de J. A. Langlais, les livres suivants qui étaient désirés depuis longtemps et nous félicitons M. Langlais d'avoir comblé cette lacune.

Nous voulons surtout mentionner la Semaine Sainte notée, qui est surtout si utile pour les personnes qui veulent suivre les exercices de la grande semaine. Le prix de ce livre relié en pleine toile n'est que de 60 cts chaque vol. ou \$6.00 la douzaine. La Paroissien notée, dernière édition, revac, corrigée, et augmentée, prix \$1.00 chaque. Extrait du Paroissien noté, pour les enfants de chœur, contenant toutes les messes et les vêpres sur tous les tons, prix 10 cts. Le Graduel, et le Vespéral, sont certainement les deux livres les mieux imprimés qui soient sortis de l'imprimerie Delisle. La reliure est très forte, et solide. Prix des 2 vols. \$5.50. On trouvera à la même Librairie, vin de messe, Cierge Pascal, Encens, de 1ère qualité Bougies, Lampions, Huile d'olive, etc., etc. Messieurs du clergé, et les communautés religieuses sont invités à venir faire leurs achats à cette Librairie. Ils seront certains d'être servis avec ponctualité, et à des prix très modérés.

Québec, 29 Mars 1887

61

L. BROUSSEAU,

Imprimeur et Editeur Propriétaire

— DU —

"COURRIER DU CANADA."

— ET DU —

"JOURNAL DES CAMPAGNES"

No. 9, Rue Buade, Haut-Ville.

QUEBEC.

IMPORTATEUR DE

CHENES, CHENES, ETC.

— ET —

Fournisseurs des Fabriques.

Impressions de toutes especes, telles que :

TETES DE COMPTES,

MEMORANDUMS,

CARTES DE VISITE,

RAPPORTS,

CHEQUES, et BILLETS,

PLACARDS, AFFICHES,

DRAFTS, ENVELOPPES,

CATALOGUES, LISTES DE PRIX,

MONOGRAMMES,

CARTES D'AFFAIRES,

PROGRAMMES, CIRCULAIRES,

LETTRES FUNERAIRES, Etc, Etc

On exécutera pour avocats :

BLANCS DE SOMMATION,

DEMANDE DE PLAIDOYER

FIAT,

COMPARUTION,

DECLARATION SUR BILLETS,

DECLARATION SUR COMPTES,

DECLARATION ACTE HYPOTHECAIRE,

SUBPENA.

AFFIDAVIT,

INSCRIPTION

INVENTAIRE DE PRODUCTION.

Pour Notaires :

BLANCS DE BILLETS,

QUITTANCE,

PROCURATION,

TRANSPORT,

CONTRATS DE VENTE,

CONTRATS DE MARIAGE

PROTET,

D'OBLIGATION,

BAUX A LOYER,

SAISIE-ARRÊT APRES,

JUGEMENT,

BREF DE SAISIE-GAGERIE,

PROCES-VERBAUX DE SAISIE,

OPPOSITION CONTRE VENTE DE MEUBLES,

MÉMOIRE DE FRAIS, ETC.

Arbres d'ornementation

M. JOSEPH BOIVIN, de Saint-Ambroise,

est déjà connu de nos lecteurs comme un

épinieriste jouissant d'une grande réputation.

Nous aimons à le signaler au public encore une fois

ur le soin particulier qu'il donne à l'entretien des

unes arbres fruitiers et à ceux destinés à orner les

devantures des maisons. Il a constamment en

maison des rosiers, des pruniers, des pommiers, etc.

M. Boivin invite les personnes qui désirent orner

leurs demeures en plantant des arbres de choix à

visiter la collection qu'il possède et qu'il vend à des

prix extrêmement réduits.

Québec, 12 sept 1887—1m

665

Guide Floral

— DE —

WICK.

LE GUIDE FLORAL DE WICK pour 1888

est mieux fait que jamais, et devrait être entre

les mains de toute personne qui désire acheter des

graines, plantes ou bulbes. Il contient trois planches

colorées, des milliers de gravures, et près de 150

pages, où l'on peut se renseigner sur ce que l'on

doit acheter, où acheter, sur le plus bas prix, pour

des marchandises de valeur. Le prix du GUIDE

est de 10 cents seulement, y compris un certificat

donnant droit à 10 cents de graines en valeur.

JAMES VICK, GRAINETIER,

Rochester, N.-Y.

Québec, 12 janvier 1888—3f.



LIGNE ALLAN.

Sous contrat avec le gouvernement du Canada et de Terre-Neuve pour le transport des Maltres

CANADIENNES ET DES ÉTATS-UNIS.

1887 Arrangements d'Hiver—1888

LES lignes de cette compagnie se composent de 12 vapeurs en fer à double engin suivants, construits sur la Clyde. Ils contiennent des compartiments à l'épreuve de l'eau, sont sans rivets pour la force, la rapidité et le confort, sont équipés avec toutes les améliorations modernes que l'expérience pratique a pu suggérer, et tous ont effectué les plus rapides traversées dont il soit fait mention dans les annales maritimes.

Vaisseaux	tonnage	Commandants
NUMIDIAN.....	6100 en construction	
PARSIAN.....	5400	Capt James Wylie.
SARDINIAN.....	4650	Li Smith, R N R
POLYNESIAN.....	4100	Capt J Ritchie.
SARMAHAN.....	3500	" J Graham.
CIRASSIAN.....	4000	" W Richardson.
PERUVIAN.....	3400	" H Wylie.
NOVA SCOTIAN.....	3300	" H R Hughes.
CARTHAGINIAN.....	3200	Li R Barrett, N
SIBERIAN.....	4600	Capt A Macnicol.
SIBERIAN.....	4600	" R P Mooe.
NORWEGIAN.....	3531	" J G Stephen.
HIBERNIAN.....	2440	" John Brown.
AUSTRIAN.....	2700	" J Ambury.
NESTORIAN.....	2700	" W Dalziel.
PRUSSIAN.....	3000	" A McDougal.
SCANDINAVIAN.....	3000	" John Park.
BUREAU AYREAN.....	3800	" J Scott.
GOREAN.....	4000	" G J Menzies.
UREGIAN.....	3600	" G B LeGallais.
MAINTENANCE.....	3150	" R Caruthers.
CANADIAN.....	3200	" John Kerr.
PHOENICIAN.....	2400	" D McKillop.
WALTONIAN.....	2400	" D J James.
LUGERNE.....	2500	" W S Main.
NEWFOUNDLAND.....	1500	" C Mylins.
ACADIAN.....	1350	" P McGrath.

La voie la plus courte sur mer entre l'Amérique et l'Europe, la traversée s'effectuant en cinq jours seulement d'un continent à l'autre.

Ligne de la Baie de Liverpool

Steamers	De Liverpool à Baltimore via Halifax	De Baltimore à Liverpool via Halifax	De Halifax à Liverpool
PARSIAN.....	Judi 15 mars	Mardi 3 avril	Samedi 7 avril
POLYNESIAN.....	" 29 "	" 17 "	" 21 "
SARDINIAN.....	" 12 avril	" 1 mai	" 5 mai

LE DÉPART D'HALIFAX se fait A DEUX HEURES P. M.,

ou à l'arrivée des trains de l'Intercolonial venant de l'Ouest.

Prix du Passage de QUÉBEC VIA HALIFAX

Cabine.....\$50 00, \$75 00 et \$85

Suivant les accommodements.

Intermédiaire.....\$360

Entrepreneur.....\$2

Billets de retour à prix réduits.

LIGNE DE GLASGOW

De Glasg	Steamers	De Boston vers le	De Philadelphie vers le
23 mars	CAN.....	19 avril	
29 "	CARTAGINIAN	15 avril	
4 avril	SCANDINAVIAN	21 avril	
6 "	GOREAN.....	7 avril	
11 "	SIBERIAN.....	8 avril	
18 "	CANADIAN.....	8 mai	

Les lits sont invariablement payables d'avance.

Un médecin expérimenté se trouve dans chaque steamer.

Des connaissances sont données à Liverpool et dans les ports du continent pour tous les ports du Canada et des États-Unis.

Pour plus amples détails, s'adresser à

ALLANS, RAE & Co,

Agents.

Québec, 5 avril 1888.

Israel Dumais, NOTAIRE.

M. D. UMAIS a ouvert son bureau à S. LOUIS

(MÉTROPOLITAIN, (LAC S. JEAN, P. O. CHAMFORT), près de la jonction du chemin de fer de Québec et du Lac S. Jean, où il a fixé sa résidence.

Il informe le public qu'il s'occupe spécialement de sa profession, de colonisation, de prêts hypothécaires, de vente de terres et de collection.

Établi au Lac S. Jean depuis dix-neuf ans, et agent des Terres de la Couronne depuis quinze ans, est, par conséquent, en état de donner les meilleurs renseignements possibles aux colons qui désirent s'établir au Lac S. Jean.

Il est aussi agent de la New-York Life Insurance Company et de la Liverpool, London and Globe, contre le feu.

Québec, 13 janvier 1888.

ELIXIR

Préparée par les SŒURS DE L'HO

PITAL DU SACRÉ-CŒUR

Cet élixir contient à l'état soluble et assimilable tous les principes du sang heureusement associés à l'esprit de vin et au célèbre Fer Bravais.

C'est un composé alimentaire et médicamenteux qui demande le moins de travail possible de l'estomac, pour être absorbé dans le sang et qui, de plus, active l'appétit et la digestion, le rendant ainsi supérieur, dans son usage, à tous les extraits de bœuf. L'expérience de plusieurs années a prouvé que c'est le remède le plus prompt et le plus actif pour enrichir le sang, pour combattre la tendance à la consommation et la dyspepsie des personnes débiles.

Maintenant en vente

au bureau du

"Courrier du Canada,"

HISTOIRE DE LA

Paroisse du Cap Sante

DE 376 PAGES,

Par M. l'abbé F.-X. GATYEN.

.....

.....

.....

.....

.....